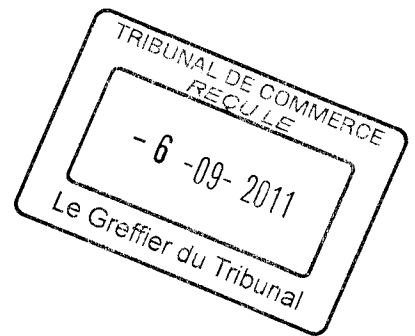


HADES
Société par actions simplifiée
au capital de 4 100 000 euros
Siège social : 31 Rue du Val Clair
51100 Reims
532 362 969 RCS Reims



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 JUIN 2011**

Le 30 juin 2011, à 14:00, les associés de la Société HADES se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Monsieur François GUY préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Philippe TIMMERMAN et Monsieur Philippe GOULIARDON, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Benjamin GUY est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions.

Le Président constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article «Exercice social» des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Signature

Le Président donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 DECEMBRE de chaque année, à compter du 1^{er} juillet 2011.

L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 6 mois, jusqu'au 31 décembre 2011.

En conséquence, l'article «Exercice social» des statuts est modifié comme suit :

« ARTICLE 26 - Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} JANVIER et se termine le 31 DECEMBRE de chaque année. »

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

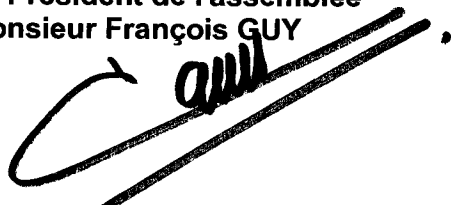
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

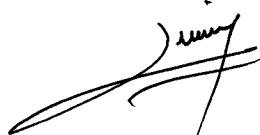
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 14h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

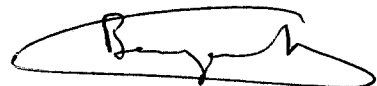
**Le Président de l'assemblée
Monsieur François GUY**

A stylized, handwritten signature in black ink, appearing to be 'GUY', written over a horizontal line.

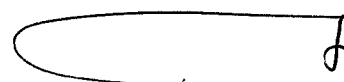
**Les Scrutateurs
Monsieur Philippe TIMMERMAN**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Timmerman', written over a horizontal line.

**Le Secrétaire
Monsieur Benjamin GUY**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Benjamin GUY', written over a horizontal line.

Monsieur Philippe GOULIARDON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gouliardon', written over a horizontal line.